

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 203-2021

Aux personnes intéressées par ce projet de règlement.

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le **12 avril 2021** le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro **203-2021** sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QU'EST-CE QUE C'EST?

Le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité.

COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?

En vertu des arrêtés 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-033 du 7 mai 2020, l'assemblée publique de consultation sera remplacée par une consultation écrite de quinze (15) jours, du 21 avril au 6 mai 2021. Les commentaires devront être transmis par courriel au st-jeandecherbourg@lamatanie.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Consultation écrite sur le projet de règlement PPCMOI
1, 8^e rang,
Saint-Jean-de-Cherbourg
Québec, G0J 2R0

EST-CE QUE JE PEUX CONSULTER CE PROJET DE RÈGLEMENT?

Oui, le projet de règlement est disponible pour consultation en ligne sur la page d'accueil du site internet de la Municipalité au www.st-jeandecherbourg.ca

Donné à Saint-Jean-de-Cherbourg (Québec), ce 21 avril 2021

Jacinthe Imbeault
Directrice générale et secrétaire-trésorière